



(HANDI)'CAP ENTREPRENEURIAT

Témoignages et solutions pour
faciliter l'accès à
l'entrepreneuriat des personnes
en situation de handicap.

Un livret issu du travail d'enquête et
d'analyse de la commission (Handi)'Cap
Entrepreneuriat de la Jeune Chambre
Economique de Lyon.

Préface

Chers lecteurs,

Les questions de chômage, d'égalité des chances et d'aide à l'entrepreneuriat sont des problématiques actuelles de notre société.

Depuis 60 ans, la Jeune Chambre Économique de Lyon mène des projets qui visent à créer des solutions collectives et durables dans 5 domaines : Préserver la planète, Aménager notre territoire, Être solidaire, Agir pour l'emploi et Développer l'économie.



La JCE rassemble des jeunes citoyens entreprenants, résolument pragmatiques et optimistes. Elle est révélatrice de talents, génératrice de progrès et formatrice de jeunes leaders qui placent l'homme au cœur de l'entreprise et de la société.

(Handi)'Cap Entrepreneuriat est une action de la JCE de Lyon dont l'objectif est de sensibiliser sur les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap pour leur création d'entreprises et de proposer des actions concrètes pour faciliter leur accès à l'entrepreneuriat.

Merci aux rédacteurs Thomas FRANCONVILLE, Laure GABRIEL, Ronan MAHEO, Laure MICHEL, Aurore VOELTZEL, ainsi qu'au bureau 2014 pour leurs contributions à la publication de ce livret.

Alors, vous aussi, osez l'entrepreneuriat !
Bonne lecture,

Stefanie COCHET
Présidente Jeune Chambre Economique de LYON 2014

La Jeune Chambre Economique de Lyon a été créée en 1954. C'est un laboratoire d'idées et de projets au service du bien commun.

La Jeune Chambre Internationale (JCI) est une fédération mondiale de jeunes citoyens entrepreneurs. 200 000 membres actifs âgés de 18 à 40 ans et des millions d'anciens membres prennent part à des projets, réunions, programmes de formation et manifestations. La JCI opère dans plus de 6 000 communautés situées dans plus de 100 pays sur toute la planète.

Notre mission : accompagner les jeunes à la prise de responsabilité et au leadership. Représentée à l'ONU et au Conseil de L'Europe, la JCI collabore étroitement avec des Organisations Internationales ou Non Gouvernementales (ONG) telles que CARE International, l'OMS, la Chambre de Commerce Internationale, l'AIESEC (association internationale d'étudiants en science économique et sociale), l'UNESCO ou l'UNICEF.



Avant-propos

Juger sans comprendre, c'est préjuger. D'ailleurs, Einstein en son temps prévenait déjà « *qu'il est plus facile de faire exploser un atome qu'un préjugé.* »

Nous remercions toutes les personnes de la Jeune Chambre Economique de Lyon nous ayant aidés dans la recherche et la rédaction de ce livre blanc-noir. Qu'aurions-nous fait sans les rencontres avec les entrepreneurs, Madame GROS MICOL en tête ? Nous avons aussi eu la chance de rencontrer des entrepreneurs formidables qui nous ont fait partager leurs succès et leurs péripéties administratives. Des situations souvent abscondes, voire ubuesques mettant en péril le développement économique des sociétés qu'ils ont créées.

Nous tenons également à remercier le Grand Lyon pour avoir accueilli la conférence « Comment favoriser l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap ? » le 11 décembre 2013 ainsi que les partenaires de Lyon Ville de l'Entrepreneuriat qui nous ont reçus : Action'elles, Maison de l'emploi (merci Madame COLSON), Planet Adam et Créaplus (merci Madame DESCHAMPS).

Nous remercions encore pour leurs témoignages filmés, Monsieur ABAD, député Monsieur BONTE, Business Angel, Monsieur TORRES, professeur, et Monsieur CUILLERON, entrepreneur.

Les situations décrites ici sont actuelles et notre étude a été effectuée entre 2012 et 2013 en France. Toutes les administrations n'ont pas souhaité répondre à nos questions. Nous avons fait le choix de traiter l'ensemble des handicaps, visibles, invisibles, de naissance, accidents, maladies invalidantes.

Nous tenons à mettre en garde sur le fait que cet essai n'est ni exhaustif sur les situations décrites ni sur les solutions proposées. Si certains cas sont répétitifs, veillons toutefois à ne pas en faire des généralités.

Notre étude a pour vocation de rendre ordinaire le cas d'entrepreneurs en situation de handicap.

Nous n'utiliserons pas les termes d'Handipreneur ou d'Hantrepeneur, car ils stigmatisent le handicap, or, notre but est de gommer les différences. L'important est le potentiel du projet de création d'entreprise et non le statut de l'entrepreneur.

Enfin, pour mieux comprendre les termes et sigles employés tout au long de cet ouvrage, un astérisque (*) renvoie à un glossaire ou à une bibliographie en fin de livre.

Cette action a été soutenue par la Macif Rhône-Alpes, la Fondation pour l'emploi Manpower et la Banque Populaire Loire et Lyonnais.



LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE

FONDATION
Manpower pour l'emploi



BANQUE POPULAIRE
LOIRE ET LYONNAIS

Sommaire

Préface	3
Avant-propos	5
Sommaire	6
Introduction.....	7
L'image	8
Vie privée, vie professionnelle	11
Financements et assurances.....	14
Conclusion.....	20
Postface	21
Bibliographie.....	23
Glossaire	24

Introduction

Les réussites d'entrepreneurs en situation de handicap sont multiples. Celles-ci sont plus courantes lorsque les systèmes et les sociétés mettent en application cette phrase d'Antoine de SAINT EXUPERY, en acceptant et en valorisant les différences.

« Si tu diffères de moi, mon frère, loin de me léser, tu m'enrichis. »

Certaines personnes n'ont jamais ressenti leur handicap comme un frein et elles sont devenues entrepreneurs « comme tout le monde ». C'est le cas de Gregory CUILLERON, cuisinier et animateur à la télévision :

« Je ne me suis jamais senti handicapé, Je suis né comme cela [ndlr : il est né sans son avant-bras gauche], j'ai donc apprivoisé ce handicap tout petit. Et il ne m'a pas empêché de faire tout ce que je voulais ».

Le handicap produit un effet de loupe sur toutes les réalités humaines. Mais lorsque le porteur de projet et la société ont confiance et savent s'adapter, l'innovation pour la cité a tout à y gagner. Ces entrepreneurs arrivent à faire avancer notre société par leurs projets « extra »-ordinaires.

Notre ambition est de démontrer le potentiel des personnes en situation de handicap comme entrepreneurs.

Pour cela nous allons étudier trois aspects : l'image, comment concilier vie privée et vie d'entrepreneur, et enfin comment parvenir à financer et assurer son entreprise ou sa société. Nous ferons un état des lieux pour chaque thème, puis nous proposerons des solutions afin de tendre vers l'équité.

L'image

Le handicap dans le temps

Le terme « handicap », originaire d'Angleterre, renverrait à « hand in cap » qui désigne alors un jeu d'échange d'objets dans lequel un arbitre égalisait les valeurs des biens en se servant d'un chapeau. Puis le mot fut utilisé dans certains sports pour exprimer l'application d'un désavantage sur les meilleurs concurrents, afin d'égaliser leurs chances avec les moins bons lors de courses à handicap.

Des siècles de politiques inspirées de la charité chrétienne ont cantonné les personnes en situation de handicap dans l'assistanat.

Les politiques changent lentement et restent encore trop sur la ghettoïsation (ESAT)* des personnes handicapées. Il est encore difficile de les voir travailler dans un environnement « ordinaire », alors comment imaginer qu'ils puissent diriger une entreprise !

Quelles limites sont les plus dures à franchir ? Celles du handicap ou celles du regard porté par autrui ? Danielle MOYSE, philosophe et enseignante répond à cette interrogation par la retranscription de la douleur de ces personnes vis-à-vis du regard des autres sur eux.

« Beaucoup d'hommes et de femmes atteints dans l'intégrité de leurs aptitudes physiques et intellectuelles disent souffrir davantage du regard posé sur eux que de leurs propres limitations. En effet, regarder et voir ne sont pas seulement des perceptions, mais des actes en lesquels se joue notre appartenance à la communauté humaine : être regardé c'est être »

Après avoir perçu l'image du handicap en France et ses répercussions sur les démarches de créations d'entreprises, comment changer ces faits non porteurs de valeur ? Quelles actions pourraient être mises en place pour remédier à cette dénégation ?

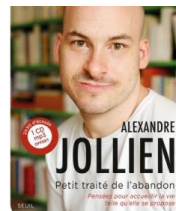
Comment révolutionner le regard sur les personnes en situation de handicap porté par elles-mêmes et par autrui ?

Solutions proposées :

- Pour commencer s'inspirer de la démarche de l'association « 100 000 entrepreneurs » : organiser des conférences, des expositions, mettre en avant des entrepreneurs en situation de handicap, raconter leur success story.

- Mettre en œuvre la citation d'Alexandre JOLLIEN (ci-contre), écrivain et philosophe:

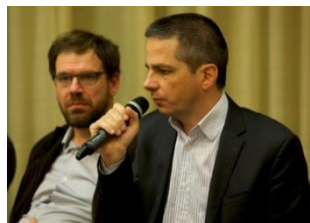
« Aujourd'hui, j'apprends à ne plus vouloir être normal, c'est un grand progrès. La liberté intérieure, c'est quand le regard d'autrui ne vous détermine pas. »



Certains chefs d'entreprise n'ont pas attendu le changement de perception sur les entrepreneurs en situation de handicap. Voici un bref état des lieux.

La personne en situation de handicap entrepreneur ?

Voici des entrepreneurs en situation de handicap :



Didier ROCHE (ci-contre avec le micro) entrepreneur, humaniste et maladivement créatif :

« En tant qu'handicapé visuel, je souhaitais m'inscrire dans une démarche d'entrepreneuriat social afin de montrer que c'est loin d'être un gouffre financier. Mon but est de prouver que tout le monde peut apporter une véritable valeur ajoutée, tout en restant dans une optique de collaboration et de productivité. »

Chacun a ses potentiels, comme Jean-Baptiste HIBON (ci-dessus en arrière-plan) qui, avec un handicap « moteur-cérébral », peut former des managers de grands groupes du CAC40 sur le handicap en entreprise, être conférencier TED, et porteur du projet « le réseau humain ». Ce dernier consiste à créer une plate-forme internet visant à améliorer la qualité de vie des personnes porteuses de toutes les formes de handicap. Cette plateforme permettra de simplifier leur quotidien et facilitera leur insertion sociale, sociétale et professionnelle.

« Je ne suis pas sûr que dans la rue, quand on me voit, on voit un talent. On voit un homme avec un lourd handicap. » J.B. HIBON

Le handicap donne aussi le goût des aventures humaines. C'est le cas pour Patricia GROS MICOL, créatrice de HandiShare, entreprise adaptée de solutions tertiaires externalisées composée de 14 collaborateurs « extra »-ordinaires. Elle est un exemple d'entrepreneur social, si l'on en juge par les multiples prix remportés.

« Changeons nos référentiels, changeons nos regards et osons la force de la différence. »

En effet, la société française actuelle propose essentiellement un accompagnement basé sur l'assistantat.

L'image du handicap dans notre société

Les personnes en situation de handicap ont un taux de chômage entre deux et quatre fois plus important que le reste de la population active. Peu d'entreprises atteignent le taux légal de 6% de travailleurs handicapés dans leur effectif. Comment alors pourraient-ils envisager de devenir acteurs du monde économique en qualité d'entrepreneurs ?

Ces entrepreneurs, se font remarquer du fait de leur handicap, leur volonté est à l'opposé. Ils ou elles voudraient être reconnus comme chef d'entreprise car c'est ce qu'ils sont. Comme les autres entrepreneurs ils doivent concilier vie professionnelle et vie privée, et arriver à financer, mais aussi assurer leur société.

Vue privée, vie professionnelle

Concilier handicap et exigences professionnelles est une condition sine qua non à la performance de l'entreprise. L'entrepreneuriat est un parcours du combattant dans lequel les obstacles à la bonne conduite des affaires sont nombreux. Pour la personne en situation de handicap, ces freins à la création d'entreprise sont amplifiés.

Un chef d'entreprise doit aujourd'hui avoir une vision, la partager et la concrétiser. Pour ce faire, l'entrepreneur doit être bien dans sa peau. Tout problème personnel (santé, mal-être, solitude...) a un impact négatif sur la vie professionnelle du dirigeant.

Il est difficile de dissocier sa condition de sa profession. Dès lors, comment mieux concilier vie privée et vie professionnelle en tant que chef d'entreprise ?

Aide & Solidarité

Très souvent, les personnes en situation de handicap sont dépendantes et bénéficient d'un accompagnement à la personne financé par des allocations. Ces dernières sont conditionnées aux revenus du bénéficiaire. Elles peuvent être supprimées définitivement en cas de dépassement d'un plafond de ressources. Le bénéficiaire peut même se voir demander le remboursement rétroactif des aides. Cette condition freine toute dynamique entrepreneuriale.

Pour d'autres personnes, leur handicap (permanent ou temporaire) les conduit à s'absenter de leur entreprise régulièrement pour des soins.

Ces absences répétées portent préjudice au bon fonctionnement de l'entreprise. (Voir la vidéo du Professeur TORRES.*)

Les allocations susceptibles d'être attribuées à une personne en situation de handicap sont multiples et proviennent de plus d'une vingtaine d'administrations et de délégations (CAF, Conseil général, Conseil régional, Sécurité sociale) pour la distribution de l'AAH (allocation adulte handicapé), de l'allocation incapacité, de l'allocation d'aide pour le service à la personne...). Ces aides ne sont pas toujours cumulables, elles sont parfois remboursables et certaines sont imputables à l'héritage laissé aux enfants. La Cour des Comptes souhaite mettre à plat toutes ces aides pour mettre fin à cette gabegie.*

L'un des plus grands soucis des entrepreneurs est la possibilité de cumuler les allocations compensant le handicap avec leurs revenus tirés de leur entreprise. Par exemple, un polyhandicapé recevant une allocation pour son aide à domicile versée par la sécurité sociale, ne peut excéder un revenu (salaire, dividendes, rémunération..) de plus de 8 000 € par an, sinon, il perd ses allocations lui permettant de rémunérer son assistante de vie. D'où une perte d'autonomie et de ressources.

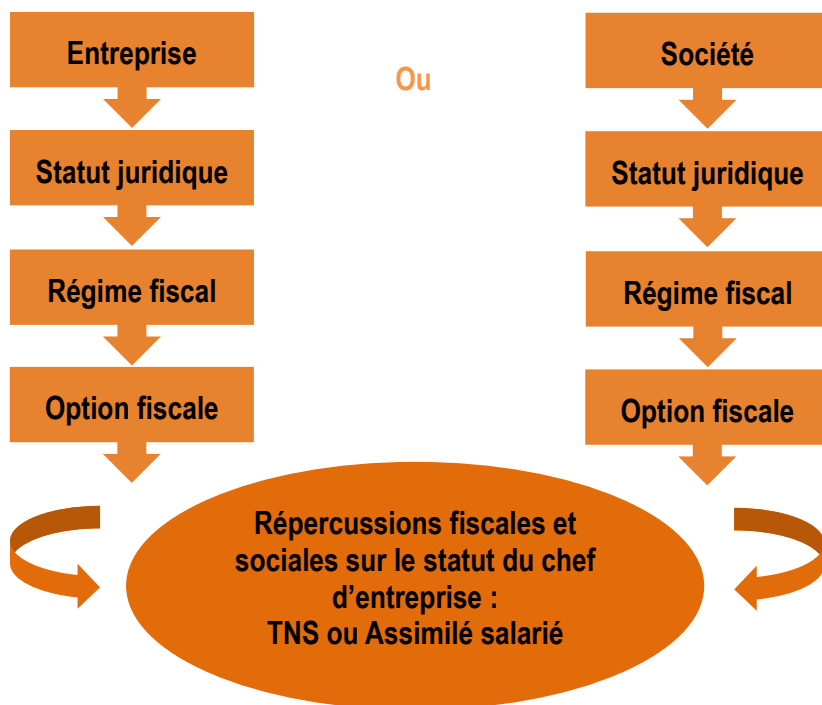
Pour pallier ce problème, les entrepreneurs en situation de handicap choisissent des statuts juridiques et fiscaux pour leur entreprise en fonction de leurs allocations et non en fonction de leur société.



Un entrepreneur sans handicap choisit ses statuts à la fin de son processus de création. Isabelle BAUDOUIN (ci-contre), chargée d'accompagnement dans l'incubateur Rhône Alpes Pionnières illustre souvent cette étape du choix des statuts par une comparaison culinaire : « C'est une fois qu'on a fabriqué la pâte d'un gâteau et évalué sa taille que l'on choisit le moule pour la cuire ».

Nous allons voir ci-dessous deux schémas récapitulatifs des processus de choix dans la création d'entreprise. Le premier pour un entrepreneur sans handicap et le second avec.

Processus de choix pour un entrepreneur non porteur de handicap :



L'entrepreneur fait son choix selon son projet, sa nature, son développement. Autant des événements extérieurs à sa personne.

Processus de choix pour un entrepreneur en situation de handicap :

Répercussions fiscales et sociales sur le statut du chef d'entreprise : TNS ou Assimilé salarié

L'entrepreneur en situation de handicap n'a pas le choix car l'inscription au RSI est compliquée et il risque de perdre ses aides alors que son handicap demeure. Le processus est inhérent à la personne et non au projet.

Solutions proposées :

- Indexer le montant des allocations handicap sur les ressources réelles du bénéficiaire.
- Instaurer un système comme le RSA pour favoriser l'entrepreneuriat et ne pas bloquer les personnes dans l'assistanat.
- Promouvoir la création d'entreprise en favorisant toute forme de coopération (binômes entrepreneuriaux, mentorat, coopératives d'activités...).
- Améliorer le système d'assurance homme-clé (privé /public).

Concilier vie professionnelle et vie personnelle s'avère souvent compliqué pour un chef d'entreprise. Cela l'est d'avantage pour un entrepreneur en situation de handicap.

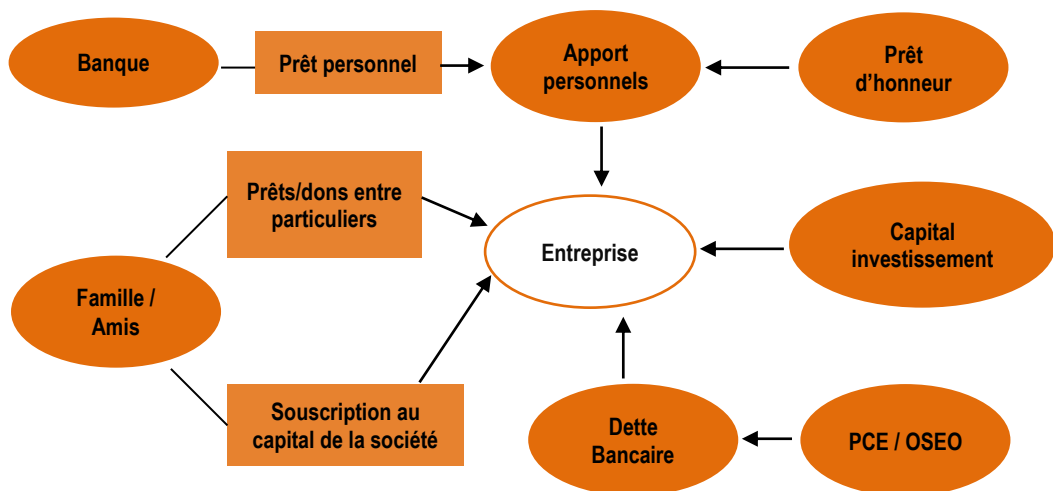
La première étape est de travailler sur l'image de l'entrepreneur en situation de handicap. La deuxième consiste à réussir à concilier sa vie professionnelle avec sa vie personnelle. La troisième est de trouver les financements et d'assurer son entreprise.

Financements et assurances

Nous présentons ici un résumé non exhaustif des financements et des assurances pour les entreprises dont le porteur de projet est une personne en situation de handicap. L'enjeu est de démontrer les différences entre les possibilités de financement et d'assurance selon les porteurs de projet, qu'ils soient ou non porteurs de handicap.

État des lieux financement et assurance

Pour financer la création d'entreprise en France, il existe plusieurs moyens dits traditionnels. Voici un schéma récapitulatif élaboré par la CCI de France :



Il convient d'ajouter les business angels et les micro-crédits à ce schéma. Quelles sont les sources de financement de la création d'entreprise pour un porteur de projet en situation de handicap ? Sont-elles plus restreintes ?

Financer sa création d'entreprise et son développement

Deux cas de figure se présentent :

Si le handicap est visible, il est difficile de le cacher lors des négociations avec les banques ou les assurances.

S'il est invisible, quelles sont les conséquences des non-déclarations auprès de ces établissements ? Pour Fabrice P. sourd de naissance et créateur d'un cabinet d'audioprothésiste en 2011, l'écart était assez important entre les deux banques. « Dans la première banque, j'ai déclaré ma surdit  et le taux d'emprunt est pass    6,5% et le taux d'assurance   1%. Dans la seconde, je n'ai rien signal  et j'ai eu un taux dans la moyenne ». Rappelons qu'au mois de mars 2014, les taux d'emprunt pour les TPE PME  taient compris entre 2,5 et 2,9% avec une assurance   0,4%.

Quel  tait le risque suppl mentaire pour la banque vis- -vis d'un autre entrepreneur, non sourd, pour majorer ainsi le taux ? En augmentant le prix des prestations sans raison apparente, la banque fragilise l'entreprise nouvellement cr e en accroissant son besoin en fond de roulement.

Les assurances pour les entreprises concernent trois p les. Tout d'abord, le ou les personnes dirigeantes (ex : protection civile, homme cl ). Ensuite, l'entreprise ou la soci t  elle-m me (ex : les salari s, les locaux, les stocks). Enfin, une assurance facultative, concerne des prestations pour les salari s suppl mentaires (ex : les sur-compl mentaires).



En mati re d'assurance, Patricia GROS MICOL (ci-contre), fondatrice d'Handishare, n'a pas eu d'autre choix que de d clarer son handicap. Avec plus de 14 salari s et des clients nationaux, cette chef d'entreprise a besoin d'une assurance « homme cl  ». Cette assurance permet de r mun rer un dirigeant int rimaire en cas d'absence du dirigeant titulaire. Il en existe trois sortes : en cas de maladie, en cas d'accident et une couplant les deux. Or aucune assurance n'a souhait  couvrir cette chef d'entreprise. Pourtant, elle peut avoir la grippe (sans aucun rapport avec son handicap) comme tout le monde. En cas d'accident, m me si elle n'est pas responsable (comme dans un accident de voiture), elle ne peut b n ficier de cette assurance « homme cl  ». « Vu mon handicap, j'ai demand  l'assurance « homme cl  accident ». Les prix  taient multipli s par dix ! Je ne peux pas payer une assurance 4.000  , cela mettrait   mal l'entreprise. »

Quel  tait le risque suppl mentaire pour l'assurance vis- -vis d'une autre entrepreneure pour une augmentation exponentielle de la prime « homme cl  accident » ? Le handicap de cette femme entrepreneur n'entra ne en aucun cas une augmentation du risque d'accident. Sans raison, le refus d'assurer par diff rentes compagnie d'assurance (un prix aussi  lev  s'apparente   un refus) fragilise l'entreprise et peut mettre en p ril 14 emplois.

Les cas  ch ants, ces entrepreneurs se tournent vers les nouveaux moyens de financements (crowdfunding* tourn  vers la pr vente plut t que le don), mais il n'existe pas de nouveaux moyens pour s'assurer.

Les difficult s sp cifiques rencontr es par les cr ateurs d'entreprises en France selon leurs handicaps sont-elles g n riques ? Se retrouvent-elles dans d'autres pays ? Les pr jug s sur les capacit s d'entreprendre portent-elles uniquement sur le handicap ?

Qu'en est-il dans les autres pays ?

Dans les autres pays où l'entrepreneuriat est bien développé, nous pouvons voir un centrage sur la qualité des projets plus que sur le statut social au départ du futur dirigeant.

Ainsi en Suisse, en Angleterre, en Belgique, dans les pays nordiques et aux Etat-Unis, le business model est apparemment l'élément moteur. Bien sûr, l'adéquation homme/projet est importante pour la réussite de l'activité économique, mais l'analyse se fait sur la future rentabilité et le potentiel du projet.

Ces exemples cités ci-dessous permettent de se faire une idée, mais ne se prévalent pas comme des généralités.



Au Royaume-Uni, l'entrepreneur Daniel TAMMET (ci-contre), a créé un site internet spécialisé dans l'apprentissage des langues : optimnem.co. Né Asperger, il devient polyglotte car il a des facilités. Par exemple, il apprend l'islandais en une semaine. Il raconte son expérience dans son livre « Je suis né un jour bleu ». Entrepreneur et écrivain, il a créé son entreprise avec les mêmes difficultés qu'un autre, pas plus. Son projet a plu et il a pu être monté en six mois.*

Dès 2017 en Belgique, les personnes en situation de handicap toucheront leur allocation sans prendre en compte le revenu des conjoints. « En France, les ressources du conjoint, concubin ou partenaire du Pacs sont en effet ajoutées à celles de la personne handicapée pour déterminer le droit de cette dernière à percevoir l'AAH et déterminer son montant. Pour peu qu'il travaille et gagne un peu plus de 1.580 € par mois, son ou sa « chéri(e) » handicapé(e) n'aura pas le droit à l'AAH ».* Un entrepreneur ayant le statut de chômeur créateur perçoit des allocations en fonction de ses cotisations et non en fonction des revenus de son conjoint. Cette distorsion pénalise les créateurs en situation de handicap car ils ne partagent pas les mêmes facilités. Une fois de plus, cela fragilise leur projet.



Susan CONZA (ci contre), Asperger, a créé en Suisse une entreprise employant essentiellement des autistes Asperger. Quel que soit le pays, créer une entreprise peut s'avérer difficile. Mais contrairement à ce qui peut se passer en France, elle n'a pas eu de difficultés supplémentaires dues à son handicap. Pour elle : « L'économie devrait utiliser le potentiel des autistes. »

Aux USA, comme dans les pays scandinaves, la population d'entrepreneurs ressemble à la population nationale. Par exemple, les femmes représentent la moitié de la population nationale et la moitié des entrepreneurs. Si cela était le cas en France, le pays gagnerait 3% de croissance par an (source : Ministère des droits des femmes).*

En serait-il de même avec une population plus importante d'entrepreneurs en situation de handicap ?

Ainsi, si les organismes de financement et d'assurance en France apprenaient à évaluer les potentiels des entreprises plutôt que de regarder le handicap du porteur de projet, cela permettrait à un ensemble plus large de population d'accéder à la création d'entreprise et donc à la création de valeur supplémentaire pour le pays.

Nous allons donc recenser les aides spécifiques à la création et proposer des solutions afin d'améliorer l'accès à l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap.

Les aides spécifiques à la création

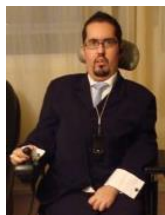
Actuellement, il n'existe pas une offre nationale d'accompagnement à la création d'entreprise pour les personnes en situation de handicap. Nous pouvons trouver des aides ponctuelles ou des actions centrées sur un territoire déterminé. Normalement, l'accompagnement à la création d'entreprise est ouvert à tous. Dans les faits, les porteurs de projets se retrouvent systématiquement renvoyés vers l'AGEFIPH (l'Association pour la Gestion, la Formation et l'Insertion des Personnes Handicapées). Or cette structure s'occupe essentiellement de financement et non d'accompagnement.

Concernant le financement, l'AGEFIPH peut allouer une subvention de 6.000€ à un porteur de projet en situation de handicap. Nous noterons aussi la possibilité de faire appel au Prêt à la Création d'Entreprise*. Pour disposer et bénéficier de la subvention AGEFIPH, l'entrepreneur doit disposer d'une prescription CAP EMPLOI*. Une fois cette prescription validée, l'AGEFIPH oriente ce dernier vers un prestataire de son choix et généralement ce sont les boutiques de gestion qui assurent le suivi. Cependant, si l'activité ferme avant trois années d'exercice, l'entrepreneur devra rembourser cette somme.

D'autres aides ou concours pour la création d'entreprise existent. L'Union Professionnelles des Travailleurs Indépendants Handicapés*, association créée par Didier Roche, co-fondateur du fond d'investissement Ethik Investment, propose un programme d'accompagnement via des mentors bénévoles. Ce programme concerne la création de son emploi et non la création d'une société.

En partenariat avec l'UPTIH, l'ESG (école de management) lance « The Handipreneurs Project », un programme d'accompagnement pour les créateurs d'entreprise en situation de handicap.

Fondée en 2012 à l'initiative de huit étudiants de troisième année à l'IESEG School of Management, l'association Aide aux Entrepreneurs Handicapés a pour objectif de lutter contre les discriminations. Elle œuvre notamment au développement de l'entrepreneuriat chez les personnes en situation de handicap. Le concours organisé par AEH a pour objectif de soutenir un porteur de projet handicapé dans la création et le développement de son activité. Le lauréat bénéficie d'un prêt de 5.000€ à taux zéro (remboursable après 18 mois et sur 18 mois) pour faciliter le lancement de son entreprise. En parallèle, le gagnant est accompagné par une équipe d'étudiants tout au long du processus de création : formations en comptabilité, communication, suivi régulier des avancées, etc.



Là encore il s'agit de créer des activités, mais pas des sociétés. Or un entrepreneur peut avoir de l'ambition. Même en situation de polyhandicap il peut diriger plusieurs salariés. Par exemple, Mohamed MAAHADI (ci-contre) est dirigeant d'Oxydom, société de service à la personne dans laquelle il emploie une dizaine de salariés.

D'autres solutions existent, elles ne sont pas spécifiquement liées au handicap mais à la précarité, comme le micro crédit de l'ADIE (Association de Droit à l'Initiative Economique). Un prêt de maximum de 10 000€ est proposé aux exclus du système bancaire (un garant est demandé pour la moitié du prêt). Ce prêt est compatible avec la subvention de l'AGEFIPH, mais pas avec le PCE.

La fondation « Entrepreneurs de la cité » permet aux entrepreneurs avec moins de trois exercices comptables de pouvoir s'assurer avec des tarifs jusqu'à moins 40%. Chaque année en France, 3000 personnes handicapées créent leur entreprise et se réinsèrent professionnellement. Comme nous l'avons vu précédemment, se faire assurer n'est pas toujours facile pour le public handicapé. Ainsi, grâce au partenariat entre la Fondation Entrepreneurs de la Cité et l'AGEFIPH, ce sont plus de 1500 créateurs d'entreprise handicapés qui ont pu bénéficier gratuitement de la Trousse Première Assurance depuis 2007. Cette possibilité d'assurance est essentiellement destinée à des TTPE et non à des sociétés.

Il existe donc des aides spécifiques à la création d'entreprise (crédit et assurance) pour des entrepreneurs en situation de handicap, mais elles sont disparates au niveau des territoires et avec une cible restreinte aux TTPE.

Il manque donc un accompagnement spécifique national pour la création de société comme des TPE. Quelles propositions peut-on avancer afin de permettre l'accès au financement et à l'assurance dans les processus de création d'entreprise des entrepreneurs en situation de handicap ?

Solutions proposées :

- Avoir un fond de garantie pour les entrepreneurs en situation de handicap (comme le FGIF)*.
- Mettre en place un fond d'investissement spécifique.
- Former les accompagnants à la création d'entreprise afin d'éviter les écueils dus aux aides liées au handicap.
- Favoriser l'accès à la formation initiale et continue (MOOC, *Serious Game*, e-learning...).
- Avoir un guide des bonnes pratiques (entrepreneuriat et handicap) qui permette à chaque structure d'accompagnement à la création d'entreprise de pouvoir conseiller le porteur de projet.
- Intégrer les créateurs dans les réseaux et incubateurs existants, surtout ne pas les stigmatiser avec des incubateurs spécifiques ou des plateformes de crowdfunding dédiées. Les entrepreneurs en situation de handicap rencontrés lors de notre enquête n'en veulent pas (par exemple échec de la banque pour invalides qui, depuis sa création en mars 2013, n'a accompagné aucun projet).

Conclusion

Créer une entreprise ou une société, n'est pas facile. Pourquoi ajouter des problèmes financiers, administratifs, de gestion du temps, d'image et d'assurance uniquement à une certaine catégorie de personne. ?

Dans notre société française, chaque citoyen n'a pas les mêmes droits. Par exemple tout le monde n'a pas le droit d'exercer la médecine, par contre tous les citoyens peuvent passer le concours d'entrée à la faculté de Médecine. Pourquoi tout le monde n'aurait pas le droit de créer son entreprise ?

Chacun ne réussira pas, mais l'échec ne doit pas venir de la personne à cause de son handicap.

Voici une synthèse reprenant les six propositions à appliquer d'urgence

1- Avoir un guide des bonnes pratiques (entrepreneuriat et handicap) qui permette à chaque structure d'accompagnement à la création d'entreprise de pouvoir conseiller le porteur de projet.

2- Former les accompagnants à la création d'entreprise afin d'éviter les écueils dus aux aides liées au handicap.

3- Avoir un fond de garantie pour les entrepreneurs en situation de handicap (comme le FGIF)*.

4- Améliorer le système d'assurance homme-clé (privé /public).

5- Instaurer un système comme le RSA pour favoriser l'entrepreneuriat et ne pas bloquer les personnes dans l'assistanat.

6- Valoriser les "Success stories" de ces entrepreneurs en situation de handicap au travers par exemple de partages d'expériences sur le modèle des TED*.

Créer une entreprise ou une société, n'est pas facile, mais alors quelle belle aventure !

Postface

Discours sur la différence de Clément RAYMOND (ci contre) : Asperger et Entrepreneur. Pour lui « être autiste n'est pas une pathologie, mais une philosophie ».



Hou hou hou hou

Je vous fais peur ?

La différence vous fait peur ? Un nez Deux yeux Une bouche Joli garçon...

Différence visible Différence invisible forment le monde dans lequel nous vivons. Curiosité particularité excentricité étrangeté bizarrerie travers originalité unicité atypie anomalie insolite banalité

La différence nous colle une étiquette, nous isole les uns des autres. La différence nous met tout le temps sur le terrain de la comparaison, elle est souvent destructrice, elle rabaisse, elle cache les potentialités

La différence implique le préjugé La différence distingue ou oppose Caractéristique Divergence Altérité On remarque que le constat d'une différence dérive souvent en jugement de valeur, classification

Formatage : l'école de la république est l'instrument du formatage. Aller à gauche pas possible, aller à droite pas possible uniquement aller tout droit, pas d'autres possibilités. Avançons toujours dans la même direction !

Atopos atopos

= singulier

= déconcertant

= quand on refuse de se laisser étiqueter.

Et la ressemblance ??? Si on arrêta de stigmatiser la différence et si celle-ci devenait la norme ? Pour chacun une bouche deux yeux deux mains deux jambes. Rien ne ressemble plus à un homme qu'un autre homme

Alors entre la bouche qui blesse et la bouche qui console

Entre les yeux qui condamnent et les yeux qui éclairent

Entre les mains qui donnent et les mains qui dépouillent

Où est la différence ?

La mystérieuse différence ?

La différence est constitutive de l'individu puisqu'il est unique.

Que projetons-nous sur l'autre ? Comment percevons-nous cette différence ?

Sur un même individu deux personnes ne percevront pas la même différence alors laquelle est la bonne ?

La différence permet de ne pas plaquer sur l'autre sa propre vision, elle engendre l'écoute - le respect - la tension vers l'autre - l'attention à l'autre.

Tout individu fait partie de la même société qu'il soit vieux, jeune, grand, petit etc...

Il n'y a donc personne à intégrer, nous sommes tous inclus dans cette même société avec toutes nos différences / et ce sont elles qui font la richesse d'une communauté / et toutes ces particularités font l'universel.

1+1 ça fait plus que 2

Nier sa différence - vouloir être quelqu'un d'autre nous empêche de devenir ce que l'on est.

Et la notion de singularité est là précisément pour renoncer à se mettre dans une logique de comparaison qui dit « je dois être comme ça, je dois rentrer dans les schémas de l'autre, mais essayer d'être à ma place - pleinement - ce que je suis dans l'unité, mon unité. »

J'ai fait une conversion du regard : au départ je ne voyais l'autre qu'à travers sa différence, puis je suis allé au-delà de l'apparence pour voir la personne elle-même.

Que nous montre la vie ? La vie nous montre une diversité extrême, une singularité absolue. Pour apprécier la différence il faut être ouvert et curieux et quitter son écran, sa cage pour aller voir l'autre dans son vivant. Mon arrière-grand-mère quand elle voyait un étranger passer, elle ne fermait pas sa porte, elle allait le voir et lui disait: « Qui es-tu toi ? D'où tu viens ? Raconte-moi ! » Aujourd'hui, on parle toujours de la norme, moi je préfère parler de singularité. Chaque homme est unique et digne de respect en tant que tel. On ne se construit que grâce à l'autre et ça, j'en suis convaincu.

À trop vouloir comparer l'homme à la norme, on s'écarte de la richesse de l'homme.

Clément RAYMOND est membre de l'association Comme c'est Curieux.

www.commecestcurieux.com

commecestcurieux@hotmail.fr

L'association « *Comme C'est Curieux* » est une association loi 1901 à but non lucratif dont l'objet est de regarder la différence entre chaque être humain au travers du miroir, du filtre de l'art (photo, cinéma, théâtre, art contemporain, danse) pour questionner ce qui gêne, ce qui ressemble, ce qui est presque similaire. Regarder la différence entre chaque être humain au travers du miroir, du filtre de l'art : photo, cinéma, musique, théâtre, art contemporain, danse... Questionner ce qui gêne, ce qui ressemble, ce qui fait presque pareil.



Bibliographie

Etude

Résultat de l'enquête de HCE <http://handicapentrepreneuriat.fr>
Mémoire de Samuel VALLET Master 2 Entrepreneuriat IAE Grenoble

Ouvrages

Je suis né un jour bleu [« *Born on a Blue Day* » de Daniel TAMMET], Éditions Les Arènes, 2007
Asperger, qu'est-ce que c'est pour moi ? - C. Faherty - 301 pages - AFD Ed. - 2005
Annie Books Series : Experience Asperger's Syndrome and Attention Deficits Through the Eyes of a Child Written by Michelle Fattig
Petit traité de l'abandon, Alexandre JOLLIEN Seuil 2012

Webographie

www.apce.fr
<http://www.entrepreneursdelacite.org/section/actions/partenariat-AGEFIPH/>
<http://www.bpifrance.org/site/index.php/faire-financer-un-projet>
<http://emploi.handicap.fr/art-infos-emploi-formation-2013-861-6022.php>
<http://www.faire-face.fr/archive/2013/12/25/en-belgique-les-allocations-aux-personnes-handicapees-ne-dep-64804.html#more>
<http://www.cci.fr/web/creation-d-entreprise/les-sources-de-financement>
www.Pionnieres.org
<http://www.AGEFIPH.fr/>
<http://www.handicap-job.com/blog/2014/03/10/concours-aeh-entrepreneurs-et-handicap/>
www.adie.org
www.asperger-informatik.ch/index.php
<http://www.entrepreneursdelacite.org>
<http://femmes.gouv.fr/>
Conseil Economique, Social et Environnemental – Audition de J.B. Hibon
La cour des comptes :
http://www.ccomptes.fr/content/download/64923/1553356/file/2_4_2_fiscalite_liee_handicap_Tome_1.pdf
Bill Gates asperger http://www.disabled-world.com/artman/publish/article_2086.shtml
Steeve Jobs asperger <http://www.sudouest.fr/2013/01/11/autisme-nous-avons-pris-trente-ans-de-retard-930890-2780.php>
<http://www.investessor.fr/>

Glossaire

AAH : Allocation Adulte Handicapé.

Syndrome d'Asperger est un trouble du spectre autistique qui se caractérise par des difficultés significatives dans les interactions sociales, associées à des intérêts restreints et des comportements répétés.

Business Angel : est un particulier qui investit dans une entreprise innovante à potentiel et qui, en plus de son investissement, accompagne et met à disposition de l'entrepreneur, ses compétences, son expérience, ses réseaux relationnels et une partie de son temps. Le business angel est un véritable associé-entrepreneur dont l'accompagnement est à forte valeur ajoutée, puisqu'il peut apporter sa compétence, son énergie et son expertise.

Boutique de gestion : réseau national d'appui aux entrepreneurs Le Réseau œuvre pour que la création/reprise d'entreprise soit une réalité accessible à tous. Il est présent à toutes les étapes de la création, de l'émergence au développement de l'entreprise en passant par le financement.

Cap Emploi : un réseau national d'Organismes de Placement Spécialisés au service des personnes handicapées et des employeurs pour l'adéquation emploi, compétences et handicap

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

Conférences TED, :sont une série internationale de conférences organisées par la fondation SAPLIN, à but non lucratif. Cette fondation a été créée pour diffuser des « idées qui valent la peine d'être diffusées ».

Crowdfunding (prêt, prévente, don) : est une expression décrivant tous les outils et méthodes de transactions financières qui font appel à un grand nombre de personnes pour financer un projet.

Ce mode de financement se fait sans l'aide des acteurs traditionnels du financement, il est dit désintermédié. La finance participative comprend différents secteurs tels que le prêt entre particuliers (aussi appelé « P2P lending »), le crowdfunding (collecte de dons), l'investissement en capital (« equity crowdfunding ») ou encore la microfinance en P2P.

Entreprises individuelle patrimoine confondu entreprise/personne.

Société : création d'une personne morale patrimoine distinct entreprise/personne.

ESAT : établissement et service d'aide au travail.

FGIF : le Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF) a été créé en 1989 pour améliorer l'accès à la création d'entreprises ou d'activité des femmes. Désormais il a pour objet de partager le risque financier avec l'établissement de crédit qui octroie un prêt à toute femme en création, reprise ou développement de son entreprise. Le taux de garantie est de 70% du prêt, avec un montant maximum garanti de 22 000 € par entreprise.

Incubateur : structure d'accompagnement de projets de création d'entreprises. L'incubateur peut apporter un appui en termes d'hébergement, de conseil et de financement, lors des premières étapes de la vie de l'entreprise. À la différence d'une pépinière d'entreprises ou d'un hôtel d'entreprises, un incubateur s'adresse à des sociétés très jeunes ou encore en création et leur propose un ensemble de services adaptés.

Micro crédit : consiste en l'attribution de prêts de faible montant à des entrepreneurs ou à des artisans qui ne peuvent accéder aux prêts bancaires classiques. Le microcrédit se développe surtout dans les pays en développement, où il permet de concrétiser des microprojets, favorisant l'activité et la création de richesses. Il se pratique également dans les pays développés ou en transition.

MOOC ou Serious game : cours en ligne généralement gratuit et massif.

PCE : Prêt à la Création d'Entreprise. Le PCE s'adresse à toutes les entreprises, en phase de création (numéro Siren attribué, quel que soit leur secteur d'activité) et n'ayant pas encore bénéficié d'un prêt bancaire égal ou supérieur à deux ans.

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.

RSI Régime Social des Indépendants pour les TNS (travailleurs non salariés) et les **assimilés salariés**. Ces derniers bénéficient de la même protection sociale que les salariés, à l'exception de l'assurance chômage. Ils ne peuvent pas prétendre par ailleurs aux dispositions du droit du travail (par exemple des règles applicables en matière de licenciement) au titre de leur mandat social.

RSA : Revenu de Solidarité Active basé sur un principe de proportionnalité

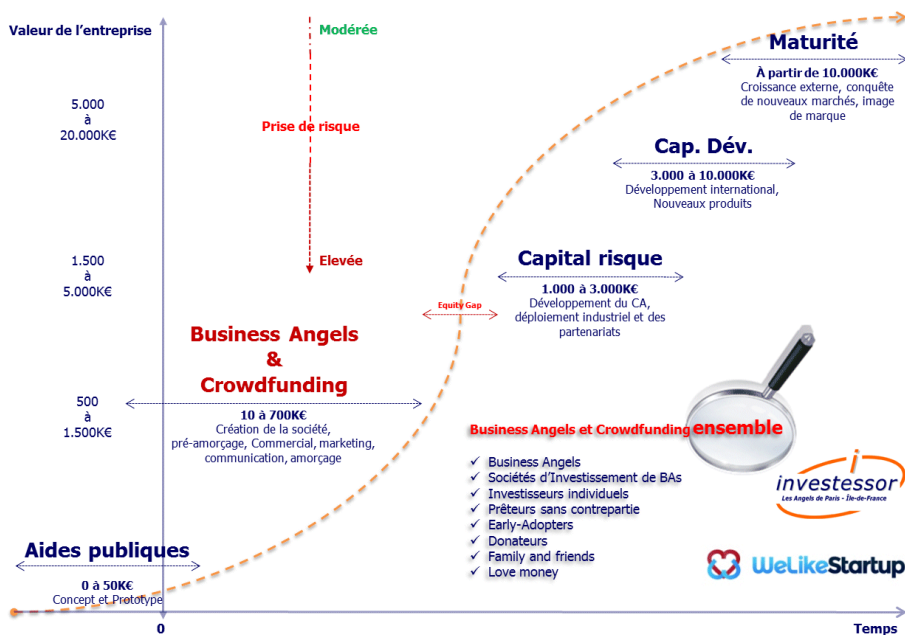
TTPE : Très Très Petite Entreprise, son propre emploi, moins de 15 000€ de CA annuel.

UPTIH : Union Professionnelle des Travailleurs Indépendants Handicapés. L'association loi 1901, reconnue d'intérêt général, se propose de valoriser l'initiative entrepreneuriale des personnes handicapées.

100 000 entrepreneurs : une association d'intérêt général, fondée et dirigée par Philippe Hayat en 2007 qui souhaite transmettre l'idée d'entreprendre aux jeunes via des témoignages d'entrepreneurs dans des lycées.

Les différents financements classiques et nouveaux :

Moyen de financement	Type d'entreprise	Avantages	Inconvénients
<u>Prêt d'honneur</u>	TPE PME GE	<ul style="list-style-type: none"> aucune dilution pas d'intérêts pas d'apports personnel 	<ul style="list-style-type: none"> faible montant courte durée
<u>Business Angel</u>	TPE PME GE	<ul style="list-style-type: none"> aide stratégique et managériale bonne rentabilité 	<ul style="list-style-type: none"> dilution
<u>Capital Investissement</u>	TPE PME GE	<ul style="list-style-type: none"> montants significatifs aide au management accompagnement long terme 	<ul style="list-style-type: none"> dilution pacte d'actionnaires
<u>Dette</u>	TPE PME GE	<ul style="list-style-type: none"> aucune dilution 	<ul style="list-style-type: none"> nécessite une caution risque de liquidité
<u>Leverage Buy Out (LBO)</u>	TPE PME GE	<ul style="list-style-type: none"> important effet de levier potentiel important 	<ul style="list-style-type: none"> risque de de liquidité dilution
<u>Bourse</u>	TPE PME GE	<ul style="list-style-type: none"> appel au public notoriété financement secondaire cash out 	<ul style="list-style-type: none"> reporting régulier dilution
<u>Obligation</u>	TPE PME GE	<ul style="list-style-type: none"> possibilité de modèle hybride 	<ul style="list-style-type: none"> onéreux risque de liquidité risque de dilution





Comment favoriser l'accès à l'entrepreneuriat des personnes en situation de handicap ?

Créer une entreprise ou une société n'est pas facile alors pourquoi rajouter des problèmes financiers, administratifs, de gestion du temps, d'image et d'assurance uniquement aux personnes en situation de handicap ?

Des entrepreneurs heureux ayant réussi à concrétiser leur projet d'entreprise vous racontent leurs péripéties.

Quelles solutions concrètes et faciles faut-il mettre en place pour développer cette manne ?

(Handi)'Cap Entrepreneuriat est une action de la JCE de Lyon.